

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE765

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 3

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 32:

"La notification d'une proposition d'un nouveau loyer reproduit" (*la suite sans changement*)

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.